

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire N° 24S0033- Groupement de commandes pour le nettoyage des abords et des accès du stade Pierre MAUROY - Avenant N°1

N° : VA_DEC2025_674
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 5 et R2194 - 7 du code de la Commande publique,

décidons

De conclure avec la société FEDERATION DES CENTRES D'INSERTION domiciliée à LILLE (59000), l'avenant n°1 du marché « Groupement de commandes pour le nettoyage des abords et des accès du stade Pierre Mauroy », afin de tenir compte du changement de l'indice de la formule de variation de prix, stipulée à l'article 5.1 du Cahier des clauses administratives particulières.

L'indice ICHT est remplacé par l'indice ICHT-M activités spécialisées, scientifiques, techniques.

Le présent avenant prend effet à partir de sa date de notification.

Imputation budgétaire : 61521 7222 2401 GRDSTADE

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214280-AU-1-1
Date AR Préfecture : samedi 4 octobre 2025

N° : VA_DEC2025_674
(PROJET : VA_PROJDEC_13718)

1/2

